



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2025

Original : anglais et français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Soixante-seizième session

Genève, 6–10 octobre 2025

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports du Comité permanent

Rapport de la quatre-vingt-quatorzième réunion du Comité permanent (8-9 septembre 2025)

I. Introduction

1. Le Comité permanent du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire (Comité exécutif) a tenu sa quatre-vingt-quatorzième réunion les 8 et 9 septembre 2025 dans le Centre international de conférences de Genève.

2. Le Président du Comité exécutif et Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a présidé la réunion la quatre-vingt-quatorzième réunion du Comité permanent.

3. Tous les documents mentionnés dans le présent rapport et les exposés présentés à la réunion par de hauts responsables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés peuvent être consultés sur le site Internet du Comité permanent.

II. Représentation

4. Les membres suivants du Comité exécutif étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Biélorussie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Liban, Luxembourg, Malawi, Malte, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldavie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.



5. Les autres États membres des Nations Unies, présents en qualité d'observateurs admis au Comité permanent, étaient les suivants :

République dominicaine, El Salvador, Honduras, Iraq, Malaisie, Niger et Panama.

6. L'Union européenne était représentée en qualité d'observatrice. Étaient également présentes, les organisations intergouvernementales et d'autres entités suivantes :

Organisation internationale de droit du développement et Ligue des États arabes.

7. Le système des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations apparentées étaient représentés par l'Organisation internationale pour les migrations, ONU Femmes, Banque mondiale et Programme alimentaire mondial.

8. Treize organisations non gouvernementales ont pris part à la réunion.

III. Adoption de l'ordre du jour

9. Le Comité a adopté par consensus l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines :

a) États financiers pour l'année 2024 tels que contenus dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ([A/AC.96/76/4](#))¹ ;

b) Problèmes clés et mesures prises en réponse au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2024 ([A/AC.96/76/4/Add.1](#)), et suivi des recommandations des années antérieures² ;

c) Audit interne au HCR ([A/AC.96/76/7](#)) ;

d) Rapport du Comité d'audit et de contrôle indépendant ;

e) Mise à jour sur les ressources humaines, y compris le bien-être du personnel ;

f) Exposé sur l'intégrité au HCR.

3. Budgets-programmes et financement :

a) Actualisation des budgets et du financement ;

b) Budget-programme du HCR pour 2026 ([A/AC.96/76/5](#)) et Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/AC.96/76/6](#)).

4. Protection internationale :

Exposé sur le processus de conclusion du Comité exécutif.

5. Questions diverses.

¹ Document devant aussi être publié sous la cote [A/80/6/Add.6](#).

² Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Contrôleur présentera une mise à jour sur l'état de financement et l'utilisation du Fonds des prestations du personnel du HCR. Un document d'information distinct a été préparé à cet effet ([EC/76/SC/CRP.25](#)).

IV. Travaux de la quatre-vingt-quatorzième réunion

10. À l'ouverture de la réunion, la Haute-Commissaire adjointe a prononcé un discours général, soulignant la gravité de la crise financière qui touche le HCR, nécessitant une réduction significative des effectifs et une rationalisation de son dispositif opérationnel. Malgré les difficultés, elle a réaffirmé l'engagement indéfectible de l'organisation et sa priorité à ses missions principales, notamment la protection, l'assistance vitale et les interventions d'urgence, ainsi que la recherche de solutions. Elle a également insisté sur l'engagement de l'organisation à maintenir la confiance et une action fondée sur des principes en renforçant ses cadres d'intégrité et de responsabilité durant cette période de transition.

11. Des exposés sur chaque point de l'ordre du jour ont été présentés par de hauts responsables du HCR. Il a été donné aux membres du Comité exécutif, ainsi qu'aux observateurs admis au Comité permanent, la possibilité de faire des observations et de poser des questions. Le compte rendu analytique des débats sera publié sur la page Internet du Comité permanent. Les documents examinés pendant la réunion sont énumérés dans l'annexe. Ils ont été publiés sur la page Internet du Comité permanent.

V. Décision du Comité permanent du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Décision sur les budgets et le financement pour 2025

12. À sa réunion du 9 septembre 2024, le Comité permanent,

Rappelant la décision prise par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme à sa soixante-quinzième session ([A/79/12/Add.1](#), par. 13 c)), ainsi que les discussions du Comité permanent sur le point de l'ordre du jour consacré aux budgets-programmes et au financement lors de sa quatre-vingt-treizième réunion en juin 2025,

Réaffirmant l'importance du partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Prend note de l'augmentation du budget annuel de 2024 du HCR, dont le total actuel au 31 juillet 2025 s'élève à 10 604,2 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget initial de 10 247,5 millions de dollars E.-U. et d'un budget supplémentaire évalué à 356,7 millions de dollars E.-U. ;

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2025, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ; et

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, par des contributions souples et non affectées, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut-Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2025.

Annexe

Liste de documents examinés à la quatre-vingt-quatorzième réunion du Comité permanent

Documents de séance :

- Ordre du jour provisoire annoté ;
- Rapport du Comité d'audit et de contrôle indépendant ;
- Mise à jour sur les ressources humaines, y compris le bien-être du personnel ;
- Actualisation des budgets et du financement ;
- Mise à jour sur l'état de financement et l'utilisation du Fonds des prestations du personnel du HCR ;
- Budget-programme du HCR pour 2026 ([A/AC.96/76/5](#)) et Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/AC.96/76/6](#)) ;
- États financiers pour l'année 2024 tels que contenus dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ([A/AC.96/76/4](#)) ;
- Problèmes clés et mesures prises en réponse au Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2024 ([A/AC.96/76/4/Add.1](#)) ;
- Audit interne au HCR ([A/AC.96/76/7](#)).

Éléments des exposés sur :

- Intégrité au HCR ;
 - Exposé sur le processus de conclusion du Comité exécutif.
-